



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie
48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**Compte-rendu du conseil communautaire
du mercredi 26 octobre 2011
à 17 heures
à la mairie de St Maurice de Ventalon**

Titulaires présents : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)

Absents excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ;

Monsieur Albert DOUCHY a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 28 septembre 2011 :

Jean Claude LIEBER souligne l'importance d'ajouter l'avis politique du conseil communautaire sur le projet de l'Espinassas : «projet qui permet de décentraliser et donc d'équilibrer les actions de la communauté de communes sur le territoire. La commune de St Andéol n'ayant pas encore bénéficié d'actions d'investissement sur sa commune depuis la création de la communauté de communes. »

Projets de l'Espinassas : point sur les projets et délibération :

- Les projets se concrétisent et les élus soulignent leur attachement à la réalisation du projet de revitalisation sociale économique et culturelle du hameau dans son ensemble. Les maires sont invités à présenter les projets en conseil municipal et solliciter un appui financier à la communauté de communes par fond de concours. Toutes les communes sont concernées par le projet global car il contribue à développer l'offre économique et de formation sur le canton. Il sera un point de relais par le Café de Pays et permettra l'installation de résident(s) permanent(s) sur le hameau. Stratégiquement, ce projet concerne aussi la commune de Vialas qui sera tenue informé de son évolution. L'appui des communes permettra d'optimiser les démarches de financement auprès des différents partenaires.
- Il y a plusieurs projets distincts sur le hameau de l'Espinassas :
- Le projet Bois2Mains/Epidemains : création d'un Café de Pays. On trouverait dans le bâtiment sous la route un (cyber) café avec petite restauration et des programmations d'événements culturels (concerts théâtre cinéma). Il est rappelé que Bois 2mains et Epi de mains s'occupent intégralement du projet. Bois 2mains porte l'investissement et Epi de mains le fonctionnement.

Un dossier de financement FSE est actuellement en cours par « Epi de mains » pour l'embauche d'un emploi transitoire. La personne qui sera retenue aura pour mission de formaliser le projet du Café de Pays (qui concerne le bâtiment de l'ancienne écurie) et surtout faire le lien avec les autres projets sur l'Espinas. Cet emploi sera d'une durée de six à douze mois et permettra d'avoir un regard extérieur au projet. Pour appuyer la demande, il est demandé aux communes de formaliser leur engagement au projet par un écrit qui sera joint au dossier. De plus Epidemains réalise un verger fruitier sur les terrains au-dessus de la route entre les bâtiments et la source.

- Le projet ABPS : le bâtiment au dessus de la route, avec le double escalier en pierre deviendrait une école de la pierre sèche, avec bureaux, vestiaires et salle de réunion. La partie « technique » se situerait sur l'actuelle plateforme en contrebas du hameau. Un hangar y sera construit pour la pratique en temps de pluie. La communauté de communes s'est portée maître d'ouvrage. Les ABPS ont aussi intégré dans leur plan financier la reconstruction de l'ancien four à pain, mais objectivement, son usage n'a pas encore été défini. Une rencontre a été fixée le 23 novembre 2011 avec la Région pour présenter le projet sur site et déposer le dossier de financement. Le Parc National des Cévennes s'est engagé financièrement (non officiel pour l'instant) à la rénovation des toitures et apportera son aide d'ingénierie à la réalisation des plans. Sur le plan financier, les élus souhaitent l'équilibre budgétaire. Ils regrettent que les ABPS ne puissent pas « donner » de la main d'œuvre au projet pour des raisons d'économie. Vis-à-vis de l'installation des ABPS, le bail emphytéotique de Bois2mains sera revu. Pour l'instant, les élus ont donné leur accord de principe (cf CR du 28/09/11) mais il s'interroge de savoir si la Communauté de Communes devra reprendre intégralement les terres après la délibération d'accord de la commune de St Andéol de Clerguemort pour ensuite les rétrocéder par bail à chaque gestionnaire (B2M, ABPS) ou si la communauté de communes ne rétrocèdera que la partie qui intéresse les ABPS.
- Dans un deuxième temps pour la Communauté de Communes : le projet de création d'une habitation pour le reste des bâtiments au dessus de la route à vocation permanente et si possible en lien avec une activité économique sur place (ABPS, agricole, café de pays,...).
- Dans l'état actuel des choses il est conseillé par certains élus (notamment Jean-Claude LIEBER et Jean-Marie THOYER) de prendre contact avec le CFPPA de Florac et SUPAGRO qui pourraient être un soutien au projet en matière de conseil et de formation. Un avis sera demandé aux ABPS, au besoin les ABPS prendront contact avec eux.

Délibération autorisant le Président à signer l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse :

L'avenant de prolongation a été rédigé par la CCSS de la Lozère. Il a été transmis au président lors de la rencontre du 11 octobre à Mende. Il s'étend jusqu'au 31 décembre 2011. Le conseil communautaire donne pouvoir au Président pour signer l'avenant, à l'unanimité. Un bref compte rendu de la réunion du 11 octobre est fait. On attend aujourd'hui de savoir si oui ou non on peut conventionner avec la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons pour signer au nom des 2 CC le contrat enfance en 2012 sur les deux territoires. Il a été convenu oralement que la CC de la Cévenne des hauts gardons participe financièrement à l'avance de trésorerie versée à « Trait d'Union ». Notre cc ayant tout à sa charge. Il conviendra d'officialiser cette décision et de déterminer les modalités de répartition.

Création d'un budget annexe enfance et jeunesse : délibération

Pour clarifier la lisibilité des comptes en ce qui concerne la compétence enfance, le Président propose à l'assemblée de créer un budget annexe. Le conseil y est favorable à l'unanimité. La délibération est prise à compter du 1^{er} janvier 2012.

Délibération : autorisations d'absence au titre d'événements familiaux

Le Président propose au conseil communautaire d'autoriser des jours d'absence aux agents de la collectivité pour des raisons personnelles telles qu'un décès, mariage ou pacs, naissance d'un enfant etc.... Trois agents sont concernés. Le conseil communautaire après y avoir apporté quelques modifications y est favorable.

Point sur la charte du Parc National des Cévennes

Sophie Pantel expose que le conseil d'administration du Parc National a validé l'avant-projet de la charte le 13 octobre. Les trois tomes de la charte ainsi que la carte des vocations vont être envoyés à chaque commune qui devra donner son avis sous deux mois par délibération. La carte des vocations n'a pas été présentée lors des réunions publiques organisées par le Parc. Les maires de chaque communes sont invités à en prendre connaissance chacun en ce qui les concerne et le conseil communautaire décide de se retrouver le 16 novembre prochain à 14h au Pont de Montvert pour en discuter. La charte sera soumise à enquête publique en septembre 2012. La population sera consultée mais les élus ont l'impression que la population locale ne se sent pas beaucoup concernée.

Une rencontre à lieu à Paris les 17 et 18 novembre prochain, où tous les Parc Nationaux de France seront représentés pour discuter de leur charte. Le seul parc habité étant celui des Cévennes (avec la Réunion), il devra afficher un discours pertinent sur l'orientation qu'il a pris dans le domaine de l'habitat en zone cœur. Sophie Pantel, Jean Delescure et Jacques Merlin (directeur PNC) y vont pour défendre la charte et son ouverture.

En interne les budgets du Parc sont en baisse. L'établissement s'est donc positionné, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte pour proposer un service d'ingénierie aux collectivités territoriales plutôt que des moyens financiers. Une réorganisation des services du personnel est donc nécessaire, elle est d'ailleurs en cours de réflexion au parc étant donné que les agents de terrain seront les premiers acteurs dans la mise en œuvre de la charte du Parc National des Cévennes. Ces baisses de budget, ces réorganisations au sein du PNC risquent de se traduire par une spécialisation accrue des gardes, notamment dans le pouvoir de police...

Centre National de la Fonction Publique Territoriale : cotisation pour la formation des agents territoriaux (vœu)

Le conseil communautaire fait le vœu de voir rétablir le taux de cotisation pour formation à 1% versé au CNFPT (basé sur la rémunération brute des personnels des collectivités). Taux qui, dans le projet de loi de finances de 2011, devrait être revu à la baisse (il passerait à 0.90%) ce qui ne favorisera pas la formation des agents des collectivités locales qui jusqu'alors peuvent bénéficier de multiples formations à titre gratuit pour la collectivité.

Point sur les projets en cours

Gendarmerie : le projet est revu à la baisse ce qui permet d'économiser sur le budget. Les habitations seront loties par deux par économie d'énergie. Sur les recommandations de la gendarmerie, le cahier des charges a été modifié par la SA Lozere Habitation qui est maître d'ouvrage. Il semblerait nécessaire que la Communauté de Communes obtienne de la mairie du Pont un autre morceau de parcelle de 200m/carré faisant partie du parking et de l'enceinte de l'école (derrière). La mairie prendra sa décision au prochain conseil municipal de céder ou non, sachant qu'aucun nouveau plan n'est disponible à ce jour. Certains élus soulèvent la question de la concurrence de l'usage des espaces disponibles, entre l'école/centre de loisirs et la future gendarmerie, notamment par rapport au retournement des bus scolaires et des activités scolaires et périscolaires sur cette bande de terrain.

Maison de marie : Yaël Garrigues, architecte à Rouffiac a été retenue lors du l'ouverture des plis du marché public. Trois candidatures avaient été reçues. Celle de Madame Garrigues a été la plus intéressante financièrement.

Réhabilitation de La Cure du Pont de Montvert : le conseil communautaire délibère pour inscrire à son budget les crédits nécessaires à la construction d'une maison Stevenson à la Cure du Pont de

Montvert. Le projet de salle des associations est donc abandonné. La salle ados est toujours maintenue. Des nouvelles recherches de financement seront faites. La commune du Pont de Montvert se chargera des aménagements intérieurs.

Projet touristique à Fraissinet de Lozère : une majorité des élus n'a pas été convaincue par la présentation du zonage du site par l'agence de Développement Alès-Myriapolis lors de la dernière réunion du conseil communautaire. Il est très approximatif, ne se différencie pas de l'offre de location présente sur le territoire. Le conseil communautaire met des réserves pour l'instant car il voudrait un projet plus pertinent, plus innovant et propose au président de porter le sujet au prochain conseil communautaire. Sophie Pantel rappelle aux élus qu'il est impératif que l'avis de l'Office de Tourisme du Pont de Montvert soit pris en compte sur ce type de projet. Les élus souhaitent qu'une rencontre ait lieu avec l'Office de tourisme et les hébergeurs sur les orientations à prendre en matière de tourisme sur le territoire. Il serait intéressant de se donner des objectifs. Le président se charge d'organiser cette rencontre. Les élus proposent de rencontrer l'Office de tourisme lors d'un prochain conseil. Le Président y est favorable.

Questions diverses

Venue du sous préfet sur le canton du Pont de Montvert : le Sous-préfet viendra au Pont de Montvert le 24 novembre prochain pour une visite cantonale. Chaque commune doit faire remonter à la Sous-préfecture les sujets qu'elle souhaite évoquer.

Fête de Noël : c'est la mairie de St Maurice de Ventalon qui organise. La date est fixée le 14 décembre prochain. La communauté de communes versera la participation financière qui avait été décidée l'an dernier par délibération.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.